

VD_GERICHTE PE13.015114 vom 20. Mai 1986

VD Tribunal cantonal, 1986-05-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PE13.015114

FR: VD_GERICHTE PE13.015114 du 20 mai 1986

IT: VD_GERICHTE PE13.015114 del 20 maggio 1986

Erwägungen

E. 2

En définitive, les moyens de révision invoqués par Q._____ sont mal fondés. Il convient, cela étant, de prononcer en l'état un refus d'entrée en matière, ni l'interpellation de l'autorité de première Instance qui a statué en 1986, ni celle du Ministère public n'apparaissant nécessaires.

- 11 -

E. 3

Vu le sort de l'affaire, les frais de la présente procédure seront mis à la charge de Q._____

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.